

La gestion « durable » – un enjeu pour la SHP ?

Situation de départ

Ces dernières années, la question de la «durabilité » a gagné en importance dans le secteur des caisses de pension suisses. Ainsi, au sein de la SHP également, les assurés sont de plus en plus nombreux à se renseigner et à demander dans quelle mesure la gestion de la SHP est « durable ». Nous pensons donc qu'il est absolument judicieux et important de vous informer, vous les personnes ou entreprises assurées auprès de la SHP, sur la façon dont, de ce point de vue, votre caisse effectue ses investissements.

Les principes de la SHP

La SHP administre toujours les avoirs qui lui sont confiés dans l'intérêt de ses bénéficiaires. Son principal objectif est de pouvoir reverser à tout moment et en temps voulu les prestations promises, mais aussi de garantir la sécurité de ces prestations, c'est-à-dire d'assurer l'équilibre financier à long terme de la SHP.

En sa qualité d'investisseur, la SHP a conscience de sa responsabilité éthique, écologique et sociale, et elle en tient compte dans ses décisions de placements.

Elle a pour guides de gestion durable le « Pacte mondial », une initiative des Nations Unies, les conventions internationales ratifiées par la Suisse ainsi que les critères généraux ESG (« Environment Social Governance »).

Nous souhaitons préciser, dans les lignes qui suivent, quelles sont les mesures déjà engagées par la SHP et les perspectives d'avenir en matière de gestion durable.

Les placements responsables de la SHP

Depuis des années, la SHP veille à sélectionner des gérants de fortune capables de se conformer aux sanctions imposées par l'UE, les USA, l'ONU et la Suisse, et disposant des directives, mesures et contrôles internes correspondants, afin de respecter ces lois et ordonnances de sanctions. Actuellement, tous les gérants de fortune de la SHP sont membres de Swiss Sustainable Finance et/ou signataires des UNPRI (UN Principles for responsible Investment).

De plus, la SHP suit les recommandations de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK – ASIR) et n'investit pas dans des entreprises jugées problématiques (par exemple, les fabricants de bombes à dispersion ou de mines terrestres). Cette exclusion s'applique également lorsque la SHP investit dans des Fonds ou d'autres placements collectifs ainsi que dans des placements « indiciels » (indépendamment du fait que les entreprises soient ou non dans l'index). Les fonds de matières premières ou de produits de base ont été vendus au printemps 2019 et la SHP n'investit plus dans ces domaines.

Lors de l'évaluation et de la sélection de nouveaux gérants de fortune, la SHP tient compte dans chaque processus de placement de la façon dont est respectée la gestion durable (critères ESG). Dans leur grande majorité, les gérants de fortune de la SHP respectent les critères d'une gestion durable dans l'analyse de leur entreprise.

Dans le cadre de ses tâches opérationnelles, la SHP elle-même veille à faire un usage modéré des ressources naturelles. Ses bureaux sont situés à proximité de la gare de sorte que les employés comme les visiteurs peuvent utiliser les transports publics pour s'y rendre.

L'avenir ?

À l'avenir aussi, les placements de la SHP devront réaliser un rendement pondéré par les risques et tendre à une bonne compatibilité avec l'environnement et la société.

Il y a déjà quelques années que le conseil de placement de la SHP se préoccupe d'« énergies renouvelables », d'« infrastructure », d'« énergie propre » et d'autres sujets de même nature. Mais à l'époque, la majorité de ces placements étaient encore en phase de développement, ce qui excluait tout investissement.

Le conseil de placement a activement suivi l'évolution de ces domaines ainsi que d'autres segments de développement durable et, dans un proche avenir, il en reprendra sûrement l'analyse.

Nous partons du principe qu'un nombre croissant de placements sera effectué dans ce type de secteurs, afin de permettre à la SHP de diversifier sa structure d'investissement. Il va de soi que ce sera fait en tenant compte des risques et du rendement escompté. En effet, l'investissement dans des produits durables doit répondre à une condition : qu'il n'en résulte aucun désavantage financier pour les bénéficiaires, sous forme de rendements plus faibles et/ou de coûts plus élevés.

Nous espérons que ces informations vous auront convaincus que les responsables de la SHP prennent le sujet du développement durable très au sérieux et qu'ils tentent d'y conformer progressivement et de plus en plus leur stratégie de placement.

Au cas où vous auriez d'autres questions à ce sujet, n'hésitez pas à vous adresser à notre gérant, Rolf Bolliger (rolf.bolliger@pkshp.ch ; 044 268 90 62), qui se fera un plaisir d'y répondre et de vous donner tous les renseignements désirés.

Nous vous souhaitons un bel été reposant et vous adressons nos meilleurs vœux ainsi que de cordiales salutations.

Caisse de pension SHP



Markus Meyer
Président du Conseil de fondation



Christoph Gassner
Conseiller de fondation
Président du conseil de placement



Rolf Bolliger
Gérant